

Naissances :

08/05/2017 Gaspard BERMOND

01/04/2017 Rafaël LEGUEN

09/09/2017 Lilas MARROUARD

08/11/2017 Olivia MOTTE

31/01/2018 Robin GOUEDARD

04/01/2018 Marceau DUVAL

12/02/2018 Aaron SCHMITT

21/02/2018 Louise BONAVENTURE

13/03/2018 Lucie OTHON MAIBACH

02/04/2018 Mason MATHIS MARANGOLO

14/04/2018 Anna MABIRE

14/04/2018 Zoé MABIRE

État civil



Mariages :

15/04/2017 Gonzague SCHMITT et Mélanie LEPAPE

26/05/2017 Nicolas RUAUX et Nadine GUILLET

17/06/2017 Sébastien NAY et Vanessa ANDRE

05/08/2017 David NIEL et Mélanie LERAT

09/09/2017 Julien CORRIETTE et Sandrine AUBERT

28/04/2018 Bilal RABIA et Charlotte DEMEURE

Décès :

04/03/2017 André CATHERINE 14/01/2018 Claude FRANÇOIS

10/05/2017 Maurice SIMON 06/02/2018 Jean GRIEU

02/07/2017 André SECHET 12/02/2018 Bernard BLOT

13/08/2017 Alain PATIER



Horaires d'ouverture de la

mairie

Mardi : 16 h/18 h

Jeudi : 17 h/19 h

Tél : 02 31 63 64 28

mairie.marolles14@orange.fr

www.marolles14.fr

Le mot de Monsieur le Maire

Bonjour,

Cette année 2018 va-t-elle voir l'avènement du rond-point du carrefour du May à Marolles ? Il semblerait que oui, car les indicateurs sont au vert. En effet, diverses réunions de travail ont eu lieu ces dernières semaines notamment l'audience du Tribunal de Grande Instance de Caen le 4 avril dernier pour statuer sur l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique, au profit du département ainsi que la commission des travaux du Département pour lancer la programmation des travaux à réaliser. Ainsi, les travaux de déplacement des réseaux (téléphone, fibre, eau) sont annoncés pour juillet et les travaux de gros œuvre pour l'automne.

Pour ce qui est du ressort de la commune, nous avons inscrit au budget de cette année, différents travaux :

- Un programme de réfection de voirie sur le chemin des Bosquets (102 m) et sur la route de la Fosse sur une longueur de 312 mètres. L'avant-projet de ces travaux s'élève à la somme de 19 784 euros HT. Nous avons déposé un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Nous espérons un retour favorable pour la fin juin,
- Un programme de travaux d'aménagement du parking de l'école qui consiste en la réalisation de huit places de stationnement supplémentaires en extension des places existantes et la réfection d'une bande de stationnement en bordure de la voie communale de la route de la fontaine Saint-Martin en face de l'école. L'avant-projet de ces travaux s'élève à la somme de 25 069.35 € HT. Nous avons déposé un dossier de demande de subvention auprès des services du Département au titre du produit des amendes de police. Nous attendons aussi une réponse au préalable pour engager les travaux.
- Un programme de travaux d'assainissement pluvial pour canaliser les eaux qui inondent la route de la Palaisière en direction de Courtonne par la création d'un fossé d'environ 12 ml sur le chemin rural de Marolles au clos du Houley pour envoyer l'eau dans le regard à proximité,
- Les travaux de finition de la tranche 3 du lotissement du Tourniquet reprennent actuellement. Les dernières parcelles à la vente sont réservées. Nous espérons terminer ce chantier d'ici l'automne.

Un fait divers a eu lieu le 9 mars dernier qui aurait pu tourner au drame sans la vigilance d'un jeune Marollais. Un arbre, un hêtre centenaire du parc du château est tombé sur la voie publique au moment où un jeune conducteur venait de la RD 613 pour rejoindre le bourg. Voyant que l'arbre se désolidarisait des autres, il a eu le réflexe d'enclencher une marche arrière pour ne pas se retrouver écrasé sous celui-ci. Cette chute d'arbre a barré la route, endommagé le jardin de la maison voisine ainsi que la statue du Sacré-Cœur située à l'angle du parc du château. Les dégâts matériels sont importants. La route du château, voie départementale 143a a été dégagée dans la soirée par les services de l'Agence Routière Départementale de Saint-Pierre sur Dives qui ont acheminé le matériel nécessaire pour déplacer le volume de bois conséquent. Je remercie les équipes de l'Agence Routière Départementale pour le service effectué et leur rapidité d'intervention, ainsi que l'entreprise RIQUIER de Marolles qui est intervenue dans les jours suivants pour effectuer la dépose du monument du Sacré-Cœur pour sécuriser les lieux.

La statue du Sacré-Cœur a été érigée par les habitants de Marolles au lendemain de la seconde guerre mondiale. L'épithète est la suivante : « Au Sacré-Cœur de Jésus - Marolles reconnaissant - 1944 ». Elle a quelque part poursuivi sa mission.

Nous travaillons actuellement à la remise en état de ce monument qui sera réinstallé à sa place prochainement.

Suite page 2....

Marolles au cœur de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

L'urbanisme

La Communauté d'Agglomération exerce une mission non obligatoire en proposant une prestation aux communes. Elle a créé un service mutualisé pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Concrètement, en tant qu'usager, comment cela fonctionne ?

Vous avez un projet d'agrandissement, vous souhaitez vous renseigner des formalités administratives (formulaires, documents et attestations à joindre, règles applicables, délais, etc.). Vous pouvez vous faire assister par le CAUE, Conseil en architecture Urbanisme et Environnement. Le CAUE donne gratuitement des conseils en architecture et propose des permanences sur plusieurs communes du territoire.

Pour déposer votre dossier :

Vous prenez rendez-vous en mairie

La commune réceptionne votre demande, pré-étudie le dossier, vérifie sa recevabilité et sa complétude puis délivre un récépissé de dépôt avec un numéro d'enregistrement spécifique.

Par la suite, la mairie transmettra rapidement ce même dossier au service Urbanisme – Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour instruction de la demande en fonction des règles d'urbanisme applicables (Code de l'urbanisme, Document d'Urbanisme local du territoire, servitudes d'utilité publique...). Le maire délivre et signe la décision.

Le saviez-vous ? LE NAUTILE, un service de l'agglomération

Le centre aquatique le Nautile est géré par la Communauté d'Agglomération. Toute l'année, l'équipe accueille le public autour de trois bassins pour lui assurer une offre et une qualité de service exemplaires. Le Nautile c'est plus de 182 000 personnes accueillies en 2016.

Le centre aquatique se compose d'un bassin ludique avec un toboggan de 54m et d'une hauteur de 6m ; d'un bassin sportif de 25m de long et d'une profondeur 1,80m à 2,40m ; d'un espace bien-être, composé d'un bassin balnéo en inox, d'un sauna, d'un hammam et de 2 jacuzzis. Elle comprend des aménagements extérieurs avec une terrasse de 150m² avec bains de soleil et une aire de jeux pour adolescents. Elle dispose aussi d'une aire de jeux pour les petits sur sol en revêtement souple.

3 associations gravitent autour du centre aquatique :- LN2 (Lisieux Normandie Natation) pour la natation en compétition.
- Lexoprofonde & Le Club subaquatique qui regroupe 97 adhérents pour la plongée.

Pratique :

Centre Aquatique Le Nautile - 25 rue Joseph Guillonnet - 14100 LISIEUX
Téléphone : 02 31 48 66 67 - Plus d'infos sur www.lenautile.com

Santé, un maillage qui se structure

La santé représente un véritable enjeu pour la Communauté d'Agglomération. En effet, pour lutter contre la désertification médicale, une politique de déploiement des pôles de santé a été engagée sur l'ensemble du territoire.

Les pôles de Santé du territoire :

Orbec et antenne de Valorbiquet, **Moyaux, Livarot – Pays d'Auge, Saint-Pierre-en-Auge**, ouvert en avril 2017, **Mézidon Vallée d'Auge Lisieux**, en centre-ville, des travaux ont démarré en septembre dernier boulevard Sainte-Anne. Une antenne à Hauteville fonctionne depuis plusieurs années.

Suite du mot de Monsieur le Maire

Un affaissement de chaussée sur le chemin de Saint-Pierre, côté Nord, a aussi été constaté. La Direction Départementale des Territoires, l'antenne de Lisieux-Pays d'Auge est venue pour constater ce phénomène. Pour l'instant, pas de diagnostic précis. Il faut voir l'évolution. L'endroit a été balisé et reste sous surveillance.

L'année scolaire se déroule avec un effectif en hausse malgré la fermeture d'une classe à l'automne dernier. Nous avons accordé des heures complémentaires aux agents communaux en place pour aider l'équipe enseignante, chaque après-midi, depuis la rentrée de septembre 2017 qui a vu le retour à la semaine de 4 jours. Ce rythme de travail est plus adapté au rythme physiologique des enfants.

Ecole communale : rythmes scolaires

Dès l'élection de l'actuel Président de la République, qui avait annoncé vouloir revenir sur la semaine de cinq jours, la commune de Marolles a souhaité remettre en place la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017-2018

Les objectifs partagés par les enseignants et la municipalité ont été :

- de limiter la fatigue des enfants qui nous semblait majorée avec la semaine de cinq jours.
- de retrouver un rythme d'apprentissage journalier plus cohérent. En effet, le temps périscolaire qui débutait tôt dans l'après-midi, interdisait aux professeurs des écoles de réaliser des activités pédagogiques longues les après-midi.

Sans lien avec cette nouvelle organisation, l'Inspection d'Académie a décidé de la fermeture d'une classe, alors que l'effectif global des enfants inscrits à l'école de Marolles a légèrement augmenté. Mis devant le fait accompli et non sans avoir protesté, dans le souci d'offrir aux enfants des conditions d'apprentissages et de donner aux enseignants des conditions de travail correctes, la municipalité a décidé de redéployer les agents municipaux en charge des activités périscolaires.

Au lieu de supprimer ces temps d'activité, les agents municipaux ont été affectés aux renforcements de l'aide aux enseignants pendant les temps de classe (essentiellement en maternelle).

Dynamique, intense et bonne humeur ! Voici trois mots qui résument bien notre **section Fitness** ! Alors, sauter le pas et rejoignez-nous tous les mardi de 19h30 à 20h30, à la salle des fêtes de Marolles. Nous vous proposons des séances riches en pratiques diversifiées. Des cours de plus en plus innovants, dynamiques sur des musiques endiablées, le piloxing, le pound fit, le step, la Zumba ... sans oublier la musculation et le stretching vont vous remettre en forme dans une super ambiance ! La section danse, elle, proposera à vos petits bouts dès l'âge de trois ans jusqu'à 12 ans, de danser sur plusieurs styles de danse : street jazz, orientale, zumba, reggaeton, laissez-vous tenter par tous ces rythmes endiablés ! Contact : 0623276054

LA MAROTELLERIE

16 mai : voyage à Muchdent(76)
7 juin : journée de la forme à Glos
20 septembre : concours de coïncée
18 octobre : repas du club
13 décembre : goûter de Noël

MAROLLES SPORTS et LOISIRS

26 mai : démonstration de judo, centre Leclerc 15-16 H
20 juin : spectacle de danse à 20h30
22 juillet : 33^{ème} tournoi de foot. Challenge "Christian Lelièvre" depuis 2013 - Le trophée de 1.10m est remis en jeu tous les ans - Pour le conserver définitivement, il faut l'emporter 3 années consécutives - Restauration sur place - Contact 06 16 76 11 22
30 septembre : foire à tout de 8h à 18h sur le terrain de foot
Restauration sur place - Contact réservation 06 16 76 11 22

ANCIENS COMBATTANTS

21 juillet : visite de productions artisanales de pommes tapées et de champignons dans les abris troglodytiques du Maine et Loire.
Tarif 68 euros pour les adhérents et 88 euros pour les non adhérents, déjeuner et dîner compris.
Informations complémentaires et réservation avant le 30 juin 2018 au 03 31 63 61 57

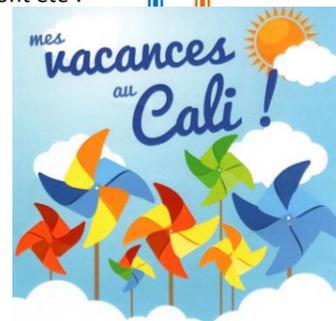
APEM-ECOLE

3 juin : foire à tout - Marolles Kids
29 juin : tournoi de pétanque (nocturne)

Cordialement.

Antoine MAILLE

Vacances scolaires, Centre d'accueil et de loisirs : le CALI.



Initié il y a plusieurs années par ce qui était alors l'intercommunalité de Moyaux porte du Pays d'Auge, dont faisait partie Marolles, ce centre d'accueil pour enfants de 3 à 12 ans est désormais géré par l'agglomération. Encadrés par une équipe diplômée et confirmée, les enfants sont accueillis à Moyaux pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été. Autour d'un projet pédagogique structuré, des activités variées et adaptées à chaque tranche d'âge sont proposées.

Pour chaque enfant de la commune inscrit à ce centre de loisirs, Marolles verse une contribution financière afin d'alléger la facture des familles.

Des dépliants d'information sur le CALI sont disponibles en Mairie de Marolles.

Vous pouvez également vous renseigner directement au CALI, complexe Nicolas BATUM à Moyaux au 02-31-63-74-57 ou par mail : cali@agglo-lisieux.fr



ACTIVITE JUDO (35 licenciés)

10 ceintures noires, dont 2 cette saison, remises à M. François MAES et M. Nicolas TURMEL.

Entraînement : adultes, jeudi de 19h à 20h30 et enfants, mercredi de 13h30 à 15h30.

Inscription : 06 35 59 31 69



Rappel sur l'arrêté du 14 septembre 2016 portant sur l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.

"Le brûlage des déchets dits "verts" produits par les particuliers et les entreprises est interdit sur le territoire de la commune entre le 1er mars et le 15 octobre de chaque année..."

"Les habitants doivent déposer leurs déchets verts aux déchetteries du secteur..."

Merci de respecter cet arrêté !

Arrêté complet disponible en mairie